un service de fumeur.
27. Peltier X., une carafe à vin.
28. Becker A., un seau à biscuits.
29. Wiedemann, un porte-bouquet.
30. Pintaparis, un étui à cigarettes.
31. Cosmard A., un étui à cigarettes.

de Belfort

1. MM. Henry: 150 francs.
2. Boudot: 100 francs.
3. Choffel: 80 francs.
4. Barbillat: 70 francs.
5. Bouscatie: 60 francs.
6. N-epart Ch: 5. francs.
7. Montendon: 40 francs.
8. Marquis: 35 francs.
9. Lomon: 30 francs.
10. Perrin: 25 francs.
11. Ricard: un bronze « le Lancer ».
12. Meyer J.: un « Lion de Belfort ».
13. Wicker J.: une pendule.
14. Muller A.: un encrier bronze.
15. Rué Robert: un réveil.
16. Berlinger J.: un coffret acier.
17. Seignot: une jardinière et deux vases.
18. Becker F.: 2 porte-bouquets.
19. Laubier: un service fumeur laqué.
20. Thorimberg: un thermomètre.
21. Milliot H.: une cafetière nickel.
22. Marconnot: un seau à biscuits.
23. Cosmard: un seau à biscuits.
24. Dolfus P.: un service à fumeur.
25. Muller J.: une carafe à vin.
26. Wiedemann: une carafe à vin.

Revolver

MM. Barbillat: 40 francs.
Seignot: 30 francs.
Choffel L.: 25 francs.
Has E.: une paire statuettes.
Balo: une pendulette, un candélabre.
Montendon: un vase en grès flambé.
Baudot: une pendulette.
Muller A.: un écrin couteaux à dessert.
Marquis: une jardinière.
Dessonnet: un seau à biscuit.

Tir réduit

MM. Perrin A.: une médaille.
Zeitwoog père: une médaille.
Zeitwoog fils (jeunes gens) une médaille.

Flobert

MM. Zeitwoog René: 50 francs.
Barbillat: 40 francs.
Bouscatié: 30 francs.
Rué Albert: une pendulette en bronze.
Montandon: une pendulette en marbre.
Maire Jules: une pendulette en métal.
Zeitwoog père: une montre.
Choffel: un service à liqueur.
Eve: un écrin à bijoux.
Madru Constant: un service à déco par.
Perrin: un hache-viande.

e distribution achevée « La Lyre Belfortaine » ne en attaquant *La Marseillaise.*

Avis aux sociétaires. — Tous les dimanches de mbre le stand sera encore ouvert. Les sociéqui n'ont pas encore commencé ou achevé tirs réglementaires sont instamment priés de re. Des cibles seront à leur disposition.

Le Comité.

. — Les diplômes, lots non réclamés sont s au stand où ils pourront être réclamés à du dimanche 14 septembre.

Baïonnette. — Le comité de la Baïonnette, demande de plusieurs de ses membres, a une sortie-excursion au Ballon de Servance anche 21 septembre prochain. A ce sujet, le invite tous les membres de la société, ainsi urs dames et enfants désirant participer à cursion de vouloir bien se faire inscrire avant 18 courant, chez MM. L'Hôte aîné, président, ements, rue Thiers, 18; Lamarche, vice-pré *Petit Journal*, faubourg de France, 65, et M. ger, secrétaire, concierge du théâtre, ix du versement pour prendre part à la sorré à 6 fr. par personne, chemin de fer, aller r, y compris le repas servi à l'hôtel du e Servance.

MENU DU DÉJEUNER

Hors-d'Œuvres variés
Filet de bœuf aux Champignons
Civet de lièvre
Petits Pois et carottes à la Crème
Poulet de Grain rôtis
Desserts variés
Café — Liqueurs
Vins blanc et rouge ordinaires

ire du voyage: Départ de Belfort, 3 h. 48 ; arrivée à Lure, 4 h. 31. Départ de Lure, arrivée à Leschaseaux, 6 h 52. Promenade squ'en haut du Ballon, en passant par la 6 goon. Arrivée au Ballon, vers 10 h. 1/2 Visites des différents points de vue sur les s Vosges (ces différents points de vue sont ues). Déjeuner à l'hôtel du Ballon, vers

: Descente du Ballon à pied jusqu'au col ; visite de la Vierge des Neiges, jolis points Halte de Leschaseaux ou Château Lamut du Tuem à volonté; arrivée à Lure, h. 37 ou 20 h. 39. Ce même jour étant la nale de Lure, bataille de confettis; arrêt à u'à 20 h. 40 ou 22 h. 15 à volonté.

ité espère qu'un grand nombre de ses répondront à son invitation et que cette que resserrer les liens d'amitié et de maraderie qui règnent dans la société.

LE COMITÉ.

les Droits de l'Homme. — A la réuisée par la section belfortaine de la et qui eut lieu le vendredi 5 septembre o, l'ordre du jour suivant a été voté:

oyens, réunis le 5 septembre 1913 salle auo, après avoir entendu les citoyens arles Dreyfus, Guyor, Mamelet René Simonklein, appartenant aux différents blicains;

érant que l'instituteur Frossard a été cité conseil de discipline pour répondre de les par lui à des amis, à des parents, ravant, à une époque où il accomplissait militaire;

érant qu'en raison de ces lettres Frossard qué de ses fonctions;

nsidérant que ces lettres en question ont au cours de perquisitions dans le but ne corrélation entre l'attitude de Fros mutineries militaires récentes;

rant que cette corrélation n'a pu être l'information judiciaire ouverte à cet

ns ces conditions les lettres saisies au être rendues à leurs propriétaires;

rant que la publication de ces lettres, 'un dossier d'information judiciaire par *Le Matin*, a été faite au mépris de la

rant d'autre part que ces lettres ayant e privé, confidentiel, et ayant été écriépoque où leur auteur, soldat, donc en ier, ne relevait pas de l'autorité acadé pouvaient en aucune manière faire

rant que le fait de baser sur ces lettres ons, fondées ou non, contre Frossard, ne violation des principes du droit et , qu'elle est en outre une méconnais des garanties dues aux fonctionnaires;

Comme attraction sensationnelle, prise d'avant-postes dès 7 heures du soir. Le 42e d'infanterie cantonne à Ronchamp et la Côte, le 35e à Champagney. Pitou rayonne car il a fait le vœu de compter les étoiles. Dumanet se désole car il est particulièrement sensible aux courants d'air. Il appelle de tous ses vœux l'appareil destiné à les supprimer et qui doit être mis à l'essai dans les tramways de Réchésy !!

Sur ce et en attendant un meilleur effort de notre globe trotter, nous souhaitons bon voyage et de bonnes manœuvres à tous les gas de la 28e Brigade mixte et à la revoyotte.

UN RÉSERVISTE.

La nouvelle répartition des classes. — La mise en vigueur de la nouvelle loi militaire du 7 août 1913 a modifié la répartition des classes formant l'armée active et les réserves. On sait qu'aux termes de l'article 32, de la nouvelle loi, la durée du service militaire a été augmentée de trois ans et portée à vingt-huit ans au lieu de vingt-cinq, soit 3 ans dans l'armée active, onze ans dans la réserve de l'armée active, sept ans dans l'armée territoriale et sept ans dans la réserve de l'armée territoriale.

En conséquence l'armée sera composée comme suit à partir du 1er octobre prochain.

Armée active

Classes 1911, 1912, 1913. Le service dans l'armée pour les hommes de la classe 1913 remontera au 1er octobre.

Réserve de l'armée active

Classes 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900. — Les hommes de la classe 1910, bien que maintenus sous les drapeaux, seront censés être entrés dans la réserve à la date du 1er octobre prochain.

Armée territoriale

Classes 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893.

Réserves de l'armée territoriale

Classes 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, et 1887.

La loi du 7 août 1913 ne devant pas avoir d'effet rétroactif pour les hommes dégagés de toutes obligations militaires, la réserve de l'armée territoriale ne comptera que six classes au lieu de sept, la classe 1886 ayant été libérée définitivement. C'est donc seulement à partir de l'année prochaine que l'armée comptera vingt huit classes astreintes au service.

Au 21e chasseurs. — Samedi matin, M. le général Bloch, de Belfort, a inspecté les réservistes du 21e bataillon de chasseurs. Mardi, le dit bataillon partira durant une douzaine de jours, pour participer aux manœuvres de division qui doivent avoir lieu aux environs de Sainte-Marie et Villersexel. A l'issue de ces manœuvres, le bataillon, vers le 26 septembre, quittera définitivement notre ville pour aller à Raon-l'Etape, sa nouvelle garnison. Il mettra dix jours pour se rendre dans cette ville.

La fanfare a fait, vendredi soir une retraite aux flambeaux particulièrement acclamée par les curieux qui se trouvaient sur le parcours. Des morceaux patriotiques et bien enlevés ont été vivement applaudis.

Nouvelles des Communes

Essert. — *Obsèques civiles.* — Mardi, à 3 heures de l'après midi, ont eu lieu, au milieu d'une très grande affluence, les obsèques civiles de notre ami M Jules Monnier, aubergiste, décédé à l'âge de 56 ans.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Emile Monnier, les gendres, MM. Martin et Galland, et les parents, parmi lesquels le vétéran des républicains de la commune, notre ami Célestin Monnier.

On remarquait dans l'assistance MM. Escallier Valentin, adjoint de la commune et plusieurs conseillers municipaux Villemez et Burcey anciens maires; Emile Py, conseiller municipal de Belfort; J. Mélières, instituteur, Kœstel, Nicolas, Bardot Armand, Auguste Bilger, Hael, Malblanc, Emile Friot, Isidore Dubret, Paul Fournier, Ernest Devillers, Joseph Charpiot, Paul Vinez Emile Peltier, Collilieux, Célestin Hautberg, Perrin Augustin Ollivier, Pingenot Paul, Renaud Eugène, Gérard François; Frossard, Eglin Louis, Eglin François, Kœgler, Paul Monnier Edouard Monnier, Charles Peltier père et fils, Naal, Albersammer, Pernot Eugène, Désingle Emile, Burcey Louis, Braun Fridolin, Félix Besançon, Edouard Gable, Delphin Mayot, Perrin, Kalle Amédée, Fleur, Châtelot retraité, Jacquemin, Collin, Lhomme père et fils; etc..; une grande quantité de dames et demoiselles. Nous nous excusons auprès de nos amis de ne pouvoir donner tous leurs noms.

Sur la tombe, M. Emile Py, Conseiller municipal de Belfort, prononça le discours suivant qui impressionna très vivement l'assistance.

Discours du citoyen Emile Py

Conseiller municipal de Belfort

Citoyennes, citoyens,

C'est le cœur serré que je viens remplir le pénible devoir qui m'incombe aujourd'hui, d'accompagner à sa dernière demeure un brave homme, un loyal et ferme républicain, un ami personnel, qui disparaît trop tôt, en laissant dans la commune d'Essert, d'unanimes regrets.

Mon ami Jules Monnier qui vient de s'éteindre à l'âge de 57 ans, fut non seulement un démocrate éprouvé et convaincu, mais un laborieux ouvrier, un travailleur acharné et consciencieux.

Il a débuté très jeune encore dans la vie de travail, par le métier de tailleur de pierres, qu'il exerça pendant une vingtaine d'années toujours avec courage.

Il entreprit la coupe de la commune pendant de longues années. Au moment où la mort l'arracha à l'affection des siens, il était aubergiste.

Il aimait la vie de famille et se créa un foyer. Il eut le bonheur d'avoir des enfants, de les élever, de les voir grandir et de trouver en son épouse une femme de cœur et une dévouée compagne.

Jules Monnier fut un honnête homme, un bon père de famille, et un républicain éclairé, tolérant, convaincu. Il ne transigea jamais avec le devoir et demeura toujours fidèle à notre parti en qui il avait mis sa foi civique et dont le programme répondait à ses aspirations de démocrate laïque.

Il s'en va aujourd'hui reposer en paix au sein de la terre, sans le secours de la religion catholique ses chants liturgiques et rituels, montrant ainsi que les sectaires ne sont pas ceux qu'elle dit.

Pour nous qui sommes persuadés que ce qui importe avant tout quand on quitte la vie, c'est de la quitter avec un cœur pur, une conscience droite et tranquille, nous pensons que si l'honnête homme que fut notre ami Monnier part sans les prières de l'église, une large compensation lui est procurée par le témoignage d'estime et de sympathie des honnêtes gens, des républicains qui demeurent pour continuer la tradition de l'homme droit qui disparaît en laissant l'exemple d'une vie bien remplie.

Notre camarade Jules Monnier fut de ces hommes droits qui se passent facilement des dogmes et des rites extérieurs, quand ils ont au fond de l'âme le sentiment du bien et l'amour profond de la République laïque et sociale.

Si son cercueil n'a pas l'eau bénite de l'Eglise, il aura eu revanche, les pleurs sincères, les regrets unanimes de tous ceux qui ont connu celui dont il renferme la dépouille mortelle.

Je viens donc au nom des penseurs libres, des républicains convaincus, et des Français loyaux de notre vieille terre des Gaules, apporter avec ma vive sympathie pour les cœurs affligés, mes condoléances à sa veuve éplorée, à ses enfants et aux familles Monnier, Galland, Peltier, Martin, Quiquerez et Chevillot, le salut respectueux, le suprême adieu à celui qui remplit courageusement son devoir d'homme, d'époux, de père et de citoyen Français.

Au nom de nos élus au Parlement, les citoyens Schneider et Thiéry, au nom de nos conseillers généraux du canton, au nom du parti républicain, au nom de la *Frontière*, citoyen et ami Jules, dont l'éternel sommeil ne saurait être troublé par la haine des sectaires, Monnier je te dis adieu.

Repose en paix!

A toute la famille, cher ami Jules, nous tendons une main fraternelle et nous l'assurons de tout notre dévouement et de notre plus vive sympathie.

La foule se retira ensuite lentement, fortement émue.

Nous renouvelons nos plus sincères condoléances à Mme veuve Jules Monnier, à ses enfants, et aux familles Monnier, Galland, Peltier, Martin, Quiquerez et Chevillot.

Delle. — *Etat civil du mois d'août.* — *Publications.* — 22. — Perrin Ernest Léon, clerc d'avoué à Delle, et Gabrielle Marie Turillo, à Vézelois. — 29. — Ledemy Maurice-Robert, comptable à Paris, 45, rue Ponchet et Blanche Octavie Stoll, à Delle.

Mariages. — Néant.

Décès. — 4. — Baumann Aloïse, journalier, 67 ans. — Graff Victor Charles, rentier, 66 ans. — 15. — Martin Marie Annette, épouse Girardot, 59 ans.

Naissances. — 16. — Léon Kuhn, d'Albert, ouvrier d'usine et de Clara Mélina Bée. — 17. — Germaine-Albertine Grimler, d'Armand boucher, et de Marie Pagenault. — 18. — Odette Angèle-Joséphine Guyon, de Joseph Constant, employé de chemin de fer et d'Angèle-Marie Maître. — 19. — André-Louis Reitstein de Schoulim, cigaretier, et de Blanche-Cécile Doyon. — 28. — Marcelle Mathilde Ruet, de Marcel-Charles, représentant de commerce, et de Catherine-Elisa-Mathilde Mégnin. — 30. — Denise Luscher, de Charles, directeur d'entrepôt et de Berthe Doyon.

— *La foire.* — La foire de septembre qui avait lieu lundi, comme il fallait s'y attendre, n'a pas eu son importance habituelle; les cultivateurs avaient préféré rester pour rentrer les regains et les peu nombreux, qui étaient venus à la ville, une fois leurs affaires terminées, avaient hâte de repartir pour retourner aux champs.

Le marché au bétail a été nul; un seul sujet avait été amené.

Dans la rue Wolff, il y avait une certaine animation; le marché aux petits cochons était bien approvisionné; aussi, les prix étaient en baisse; pour 40 fr., on pouvait avoir une superbe paire de gorets.

En ville, l'animation n'a pas été bien grande; les marchands forains, comme de coutume, étaient assez nombreux; ils n'ont fait que des recettes au-dessous de la moyenne; plusieurs se plaignaient amèrement de la situation; il en a été de même chez les commerçants locaux.

Voici quelques cours relevés:

Œufs, 1 75 à 1 80 la douzaine; beurre, 1.40 à 1.50 la livre; poulets, 2 à 5 fr. la pièce; lapins, 1 10 la livre; pommes de terre, 0.20 à 0.25 le kilo; salade, 0 05 le pied; carottes, 0.15 la botte; choufleurs, 0.25 à 0.50 la pièce; poireaux, 0.10 la botte; petits pois, 0.25 la livre; haricots verts, 0 20 à 0 25 la livre; melons, 0 40 à 0,75 la pièce; prunes, 0 40 le cent; raisins, 0 40 la livre. Beaucoup de fruits de toutes sortes, etc.

Lebetain. — *Clients peu commodes.* — Samedi soir, vers 18 h. 45, deux individus entraient au café tenu par M. Marchand Paul et se faisaient servir une bouteille de bière. Les deux clients cherchèrent querelle au débitant. Celui ci, les voyant très surexcités, voulut leur faire payer leur écot et les expulser. Les deux compères ne l'entendirent pas ainsi. Après avoir informé le tenancier qu'il ne recevrait pas un sou, ils se ruèrent sur lui et le frappèrent si brutalement qu'il s'évanouit. Les deux énergumènes prirent ensuite la fuite. Ils revinrent paraît-il, dans la nuit et voulurent entrer de force dans l'auberge, mais ne purent y réussir.

Ces deux individus habitent Badevel (Doubs).

Les gendarmes, instruits de l'affaire, font le nécessaire afin de mettre promptement les coupables en état d'arrestation.

Ramassé par des personnes charitables, le blessé fut examiné par un étudiant en médecine qui se trouvait là. Celui ci, constatant une fracture du crâne, le conduisit lui-même chez le pharmacien du bourg.

Puis, conduit toujours par l'étudiant, qui le fit réconforter au café Muller, Adenot qui avait perdu beaucoup de sang, fut dirigé sur le poste de police de Belfort.

Là, le blessé trouva un chef de service intelligent qui, vu les blessures, et sans se soucier, avec raison, des formes, fit un billet d'entrée immédiate à l'hôpital, où le malheureux forain fut conduit vers minuit. Il était juste temps.

Nous félicitons très sincèrement, et l'étudiant en médecine, et le brigadier de police de garde dimanche soir, pour leur esprit charitable et bienveillant.

La gendarmerie a ouvert une enquête à ce sujet et a découvert l'auteur présumé des coups donnés à Adenot. L'individu soupçonné est un nommé Cuper, sujet allemand. Il est recherché.

— *Conseil municipal* — Séance du 28 août 1913, sous la présidence de M. Regnault, 1er adjoint. — Présents: MM. Regnault, Hattiger, adjoints; Jacquot, Franc, Besançon, Boulanger Ernest d'Antonin, Chaboissier, Millot, Sabiger, Martin, Petet, Bouillard, Noisette.

Excusés: MM. Ad. Stein, maire, Metzger.

M. Perrier, entrepreneur, demande à acheter environ un hectare de terrain communal attenant aux parcelles qu'il a déjà achetées au lieu dit: « Les Broussenots » et il offre 75 fr. de l'are. Le Conseil fixe à 100 fr. la base de mise à prix pour l'adjudication.

MM. Bouillard et Franc sont nommés délégués chargés de la révision de la liste électorale consulaire.

Le Conseil décide de s'adresser aux principales Compagnies d'assurances pour connaître leurs conditions concernant l'assurance de la subdivision des sapeurs-pompiers et des employés de la commune.

Le Conseil rejette la demande de Mme Emilie Fritz, celle ci n'ayant pas l'âge pour être admise à l'assistance aux vieillards privés de ressources.

M. Noisette demande que les séances du Conseil soient mises dans les journaux et affichées.

Le Conseil demande que les voitures ne stationnent plus dans les rues.

Beaucourt. — *Coup de Couteau.* — Lundi matin, vers 6 h. 15 à la fonderie Japy, un ouvrier, Pochard Ernest, 19 ans, renversa et brisa par mégarde, en se déshabillant, une chopine de vin appartenant à un collègue, Crose Paul, âgé de 45 ans. Ce dernier, en eut un vif mécontentement et porta deux coups de poing à la figure de Pochard. Celui-ci, sortit alors son couteau et en frappa d'un coup son adversaire qui fut blessé au dessous de l'œil droit assez grièvement.

Les gendarmes s'occupent de l'affaire.

Anjoutey. — *Concours de quilles.* — Voici le résultat du concours de quilles organisé par l'Union Cycliste d'Anjoutey: 1er prix, Novier, 30 quilles; 2e, Poirier François, 29; 3e, Baumgartner, 28; 4e, Albert Poirier, 28; 5e, Neuville, 28; 6e, Lamielle, 28; 7e, Weiss, 27; 8e, Lucien Marchand, 26; 9e, Charles Bischof, 26; 10e, Joseph Chappuis, 26; 11e, Mercklin, 26; 12e Louis Schlegel, 26; 13e, Jules Didier, 26; 14e, Richard, 26; 15e, Delcros Charles, 26; 16e, Charles Merlet 26; 17e, Schwalm Célestin, 26.

La distribution des prix aura lieu au café Novier, le dimanche 14 septembre, à 11 heures du matin, sous la présidence d'honneur de M. Tournier, maire.

Le Comité remercie les généreux donateurs qui lui ont permis de doter son concours de nombreux prix, également les nombreux joueurs qui ont honoré la Société de leur présence.

seura indiquez: ils ont répondu des traces de violences que porte la

Un rapport a été transmis au parq blement fera le nécessaire pour victime à ces déplorables sévices.

Etupes. — *Découverte d'un pendu* seurs d'Etupes, MM. Lamadeleine, Me viennent de découvrir dans la forêt était à l'état de squelette; les m chairs étaient détachées et pleins de gendarmes se sont transportés sur d'enquêter, ils n'ont pu identifier le

HAUTE-SAO

Héricourt. — *Accident.* — Diman six heures et demie, deux cyclistes écharpe, rue de la Gare, et l'un deux chaussée avec force, se fit une plaie main droite. C'est un nommé Co 26 ans, employé de bureau.

Remerciem

Les Familles MONNIER, GALLAND, PELTIER, QUI CHEVILLOT expriment leur remerciements à toutes les p leur ont témoigné de la symp casion de la mort et des obs

Monsieur Jules M

Aubergiste

et prient leurs amis et connai par oubli, n'auraient pas reçu faire part, de vouloir bien excuses.

Un Préjugé de

Que de personnes, pensan guérir, continuent à souffrir d et des poumons. Il suffit cepe éprouver un soulagement imm rir progressivement, de fai cette merveilleuse Poudre calme instantanément les p accès d'asthme, catarrhe, e toux de bronchites chroniques est expédiée contre mandat adressé à M. Louis Legras, 13 Magenta, à Paris.

Avant qu'il soit tr

Soignez-vous. Si vous souf leurs dans le dos ou dans les urines sont troubles, rougeâtr mineuses, si vous avez le te l'essoufflement, des battemen vous êtes atteint d'une malad Prenez les Pilules Riftor, c'es mède qui vous guérira. Prix Dépôt à Belfort, *Pharmacie* Boulevard Carnot; à Lure, *M.*

Dépôts à Belfort: *Grande Pharmacie* Boulevard Carnot; *Pharmacie Arnold*, des Vosges

ALLO! ALLO! Que Docteur de mes cheveux s'accentue; je la consternation!

ALLO! Je ne connais qu' ration capable de terme à vos appréhensions: trois Hahn que toujours je cons clientes en pareil cas.

Ce journal est comp par des ouvriers sy

L'Administrateur-Gérant: Jules

On cherche pour les environs de Montbéliard un BON CHAUFFEUR MÉCANICIEN pour conduire une machine à vapeur demi fixe. Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser au bureau du journal. 1044

VIN ROUGE NATUREL **89** fr.

Echantillon gratuit.

Jules CAUVET, propriétaire, Château Ste-Cécile, par Narbonne (Aude). 1003

Monteurs en Chauffage ::: Central ::: SONT DEMANDÉS.

S'adresser à M. P. HŒRLER, 33, faubourg des Ancêtres, à Belfort. 953

Alsacienne, 18 ans, désire place comme bonne d'enfants, femme de chambre ou aide de la ménagère. S'adr. à Mlle Henriette Damisch à Mulhouse (Alsace), Strangweg, 34. 1039

Jeune Comptable aussi STÉNO DACTYLOGRAPHE demande place à Belfort.

Adresser offres, poste restante, initiales A. T., n° 17. 1049

A Vendre dans ville de garnison, près Belfort, petit CAFÉ-RESTAURANT. Pourrait être transformé en bar. Très bien situé Bonnes conditions.

S'adresser à M. MILLOT, cabinet d'affaires, place d'Armes et rue des Quatre Vents n° 3, à Belfort. 867

On demande pour un JEUNE HOMM AGENT GÉNÉ pointement de 125 par mois avec augme Cautionnement de Faire offres sous J. C.

A VEND

MEUBLES & LI

20, rue Grande-Fo 2e étage, Belfor

Retraité 45 ans, sérieux PLACE de bureau dans maison de c ou industrie. Pou besoin, fournir c ment.

S'adresser au b journal.